

INFORMATION SUR LA PHASE PILOTE « PACK DE DEMARRAGE »

Il concernera tous les primos DE qui seront reçus en collectif (12 par session) sur une journée ou 2 demi-journées, en ateliers, afin de leur présenter tous les services de Pôle emploi, les informer sur le marché de travail, maîtriser les techniques de recherche d'emploi et travailler sur leurs atouts et compétences. Chaque dominante intervient au cours de ces sessions et apporte des réponses/infos utiles.



A la fin, ils auront un entretien individuel afin de finaliser leur inscription et de leur proposer l'accompagnement le plus adapté. (mais la durée de cet entretien n'est pas connue : 5mn ? 15 mn ? plus ??)

Les demandeurs d'emploi n'auront pas le choix entre ESI et Pack de Démarrage. Ils pourront cependant différer à 3 mois cette journée, ce qui

nécessitera une vigilance et un suivi par l'agence.

L'agence de Châteauroux est retenue pour la RCVL

La lecture du SNU le retour fait par les 8 agences déjà en test est plutôt positif tant au niveau des agents-es que des demandeurs d'emploi. En effet, l'absentéisme est moindre, les moyens humains ont été mobilisés (4 à 5 agents-es par session : CDDE, CDE, INDEM). Nous avons bien insisté sur le fait que cela devait perdurer au risque de se retrouver à faire des info coll comme celles que nous avons autrefois connues (droits et devoirs, services de pôle Emploi...) et de retourner à du traitement de masse au lieu du qualitatif.

INFORMATION SUR L'ESPERIMENTATION LEGISLATIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI – JOURNAL DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

Cette expérimentation s'inscrit dans la loi « liberté de choisir son avenir professionnel ». Les deux régions retenues sont la Région Centre Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté, mais sans que l'on connaisse encore le département concerné (la tendance serait le Berry)

Au moment de l'actualisation, le demandeur d'emploi devra renseigner les démarches effectuées au cours du dernier mois : nombre de candidatures, nom des entreprises contactées, recherche de formation, démarches de création d'entreprise....

Pour la Direction, cela permettra au conseiller référent d'être tenu informé de l'avancée du DE dans ses démarches et de pouvoir identifier les « décrocheurs ». De plus, en fonction des réponses données, le logiciel pourra leur faire des préconisations (ateliers, prestations...)

L'actualisation prendra ainsi plus de temps (de 5 à 11 minutes selon les ergonomes) et sollicitera encore plus nos jeunes en service civiques pour lesquels des renforts seraient prévus

Enfin, tant que le demandeur d'emploi n'aura pas rempli toutes les phases, l'actualisation restera en phase « brouillon » et ne sera pas validée... il y a fort à parier qu'il va y avoir une hausse des demandes de réinscription rétro-actives.



Pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française, des guides seront mis à disposition en plusieurs langues... pas sûr non plus qu'au moment de la saisie cela les aide plus que ça...

La lecture du SNU : Même si la Direction nous assure que ce journal de bord ne sera pas un outil pour le contrôle de la recherche d'emploi, nous pensons que ce sera facilitant pour les collègues du CRE de repérer les « sans, sans... ». De plus, comment les collègues en Suivi et Guidé vont trouver le temps d'analyser toutes les déclarations mensuelles de leur DE en portefeuille ? quelle pression va encore retomber sur les épaules des agents-es CDDE ?

POINT D'ETAPE DE LA TROISIEME COMPAGNE TELETRAVAIL AU TITRE DE L'ACCORD OVT

Sur les 1483 agents-es éligibles, il y a eu 471 demandes (en hausse de 5 % par rapport à 2018) et 405 accords (soit 86 % d'accords)
44 agents-es ont souhaité bénéficier du travail de proximité et 38 ont obtenu un accord.

Il y a donc 28 % des agents de la région Centre Val de Loire qui bénéficierons d'une modalité de travail à distance (contre 20,2 % en 2018)

Les motifs de refus n'ont pas été véritablement analysés par la Direction mais relèvent de l'appréciation du manager par rapport aux nécessités de continuité de service, des activités de l'agent-e télé-travaillables, de l'autonomie....



Enfin, il a été fait le choix dans certaines agences de refuser les demandes sur 2 jours pour faire bénéficier du télétravail à plus de collègues.

Enfin, le fait d'être à temps partiel ou avec un domicile proche de l'agence ne doit pas être un motif de refus.

La lecture du SNU : le télétravail est une modalité appréciée par nos collègues mais qui reflète aussi la difficulté de travailler au calme dans les agences/services .

POINT SUR LES ASC

Toujours victimes de leur succès, la ligne budgétaire pour les nuitées a dû être réabondée.

PROCHAIN CE LE 29 AOÛT 2019